

BIENFAITS du CURE

Installé dans sa cure, le **bénéficiaire**, non seulement n'est plus à la charge de sa famille, mais désormais on n'oubliera pas de lui rappeler qu'il lui doit l'aide. Le bénéficiaire pouvait posséder des revenus en propre à titre de fortune personnelle. Le personnel ecclésiastique était habile dans la conduite de ses affaires. Le curé au centre du village est dans une situation économique stratégique pour effectuer de petits placements. Petit banquier souvent, le curé est ainsi dispensateur avant la lettre du Crédit Agricole.

Le curé percevait des revenus. Dans bien des cas, il fait valoir, en la louant ou en la faisant travailler par gens salariés, une petite exploitation agricole attachée à l'église paroissiale dont il jouit en usufruit. Par ailleurs il percevait la **dîme**, taxe prélevée sur la production villageoise agricole. Le montant en est très variable. La dîme assure le plus clair de ses revenus. Le curé percevait également le **casuel** qui est formé des honoraires et offrandes dûs en raison des services religieux dispensés. Parallèlement aux revenus fournis par le bénéfice, le curé, qui était en principe issu de famille aisée, jouissait de biens personnels qu'il faisait également valoir. Logé gratuitement, n'ayant que de faibles dépenses à déboursier pour sa nourriture, il avait les moyens d'économiser et donc d'investir les intérêts produits dans divers placements.

Le **presbytère**, objet de convoitise des voleurs : la demeure curiale est l'habitation de l'Homme de Dieu. Certes ce presbytère a des allures agricoles (il faut bien stocker les produits de la dîme et des récoltes de l'exploitation curiale), toutefois l'allure bourgeoise de la bâtisse prédomine. Il n'est donc pas étonnant que les voleurs soient attirés par cette réputation d'aisance. Dans les mentalités le presbytère est perçu comme la demeure d'un notable riche ou du moins aisé, même si l'extérieur ressemble aux autres maisons.

Les dernières volontés du curé vont à la famille (nièce, neveu...) et à la communauté.